

FLASH INFOS

de l'URIOPSS Nouvelle-Aquitaine

CONTACTS

Rebecca BUNLET

Directrice Régionale

r.bunlet@uriopss-nouvelleaquitaine.fr

Déborah BENEULT

Juriste droit social, Référente
formation et qualité

d.beneult@uriopss-nouvelleaquitaine.fr

Florence DAMBON

Secrétaire de direction,
Référente communication

f.dambon@uriopss-nouvelleaquitaine.fr

Véronique BERTIN

Agent administratif

Antenne de Poitiers

v.bertin@uriopss-nouvelleaquitaine.fr

CONSULTEZ LE SITE

"SERVICES"

Inscriptions aux
formations,
aux événements...



[Retour au sommaire](#)

Sommaire interactif

ACTUALITES DANS VOTRE URIOPSS

Inscrivez-vous aux prochaines classes virtuelles organisées par votre Uriopss

Les CRSA Nouvelle-Aquitaine, Pays de la Loire et Bretagne rendent un avis commun sur le déconfinement

La vidéo conférence entre des médecins de Wuhan et des médecins néo-aquitains est disponible en ligne

Webconférence sur l'organisation et la qualité de vie au travail : Inscrivez-vous !

ACTUALITES GENERALES

Les numéros d'avril et de mai de la revue Union Sociale sont accessible en ligne gratuitement

Une prime aujourd'hui, pour une grande réforme demain

Covid-19 : enquête Uniopss sur les surcoûts pour les structures privées non lucratives

L'ARS lance une plateforme d'appui pour les ESMS du secteur handicap de la région

Diagnostic et dépistage biologique du covid-19 : les recommandations de l'ARS

DROIT DU TRAVAIL

Recours à l'activité partielle pour les associations : mise à jour des Questions-réponses du ministère



ACTUALITES DANS VOTRE URIOPSS

Inscrivez-vous aux prochaines classes virtuelles organisées par votre Uriopss

Votre Uriopss continue d'organiser des classes virtuelles sur des thèmes jugés prioritaires pendant cette période particulière.

Toutes les classes programmées sont mises en ligne [ici](#). **Nous tenons à vous informer que le formulaire d'inscription refonctionne.**

Nous vous précisons que ces classes peuvent être prises en charge par votre OPCO, pour vos salariés en activité, mais également pour vos salariés en période d'activité partielle qui suivent la formation pendant le temps de chômage.



C'EST VOUS L'AVENIR SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

ACTUALITES REGIONALES

Les CRSA Nouvelle-Aquitaine, Pays de la Loire et Bretagne rendent un avis commun sur le déconfinement

Les Conférences Régionales de la Santé et de l'Autonomie (CRSA) Nouvelle-Aquitaine, Pays de la Loire et Bretagne ont rendu leur avis sur le déconfinement le 27 avril dernier. Les grands points abordés sont :

- la question de la transparence et de la cohérence du discours et de l'action publique
- la nécessité d'une stratégie nationale mais aussi d'une action publique adaptée aux réalités locales
- le besoin d'un accompagnement des régions en cas d'infection au covid-19 ainsi que pour faire respecter les mesures barrières et protéger les publics les plus fragiles
- et enfin, la nécessité pour les patients de retrouver un accès normal au système de soins.

Retrouvez la totalité du document sur le [site de l'Uriopss Nouvelle-Aquitaine](#)

La vidéo conférence entre des médecins de Wuhan et des médecins néo-aquitains est disponible en ligne

Comme vous le savez peut être, la région Nouvelle-Aquitaine est partenaire avec la province Hubei en Chine. Dans ce cadre, une vidéo conférence sur le Covid-19 a été organisée entre ces dernières le 14 avril dernier. Au cours de cette vidéo conférence, des médecins régionaux ont pu poser leurs questions à 3 médecins de l'hôpital Zhongan, à Wuhan. Vous pouvez dès maintenant retrouver l'enregistrement de cette vidéo en ligne.

Accès à la vidéo en ligne : <https://vimeo.com/408473640>

Mot de passe : COVID-19 (en majuscules)

Webconférence sur l'organisation et la qualité de vie au travail : Inscrivez-vous !

La mutuelle Chorum organise une webconférence sur l'organisation du travail, les effets de la crise covid-19 sur cette dernière, et les changements en profondeur qui pourraient se pérenniser par la suite. Cette webconférence aura lieu le jeudi 14 mai de 10h30 à 12h. Elle sera animée par Philippe Chibani-Jacquot, journaliste et rédacteur en chef du Fil CIDES, en présence de Nicolas Chabroux, formateur consultant, TransfaiRH (sous réserve), Julie Gaillot, directrice de pôle, Institut de sondage CSA, Magali Ollier, chargée de mission prévention et santé au travail, Chorum, et Dominique Villa, directeur général, Aid'Aisne. Vous pourrez aussi profiter des interventions de Thomas Blanchette, président de Chorum, Christophe Itier, haut-commissaire à l'ESS ou encore Jérôme Saddier, président de ESS France. Cliquez sur [ce lien](#) pour vous inscrire.



ACTUALITES GENERALES

L'OFFRE DE FORMATION 2020 est en ligne !

[Cliquez et téléchargez la brochure et le calendrier](#)

Les numéros d'avril et de mai de la revue Union Sociale sont accessibles en ligne gratuitement

En raison de la crise sanitaire qui frappe notre pays et des difficultés d'impression et de routage actuelles, le réseau Uniopss-Uriopss a pris le parti de publier le numéro d'*Union Sociale* des mois d'avril et de mai en format électronique et de mettre l'ensemble du contenu de la revue à la disposition de tous. En ces temps troublés, l'information est une denrée

précieuse qu'il nous semble important de partager avec le plus grand nombre. Afin de faciliter votre lecture, **nous vous proposons, ci-dessous, deux options pour accéder au numéro d'Avril d'Union Sociale**. La première option permet de feuilleter le magazine en ligne. La seconde vous donne la possibilité de consulter la version PDF du magazine (PDF interactif avec accès aux différents liens).

[Lien vers la version de la revue en ligne](#)

[Lien vers la version PDF de la revue](#)

Nous profitons de ce message pour vous inviter à vous rapprocher d'Antoine Janbon, rédacteur en chef d'*Union Sociale*, pour faire remonter les innovations et des témoignages liés à la crise que nous traversons, afin qu'il puisse revenir vers vous et relayer les informations dans la revue. Son adresse mail est la suivante : ajanbon@uniopss.asso.fr

Une prime aujourd'hui, pour une grande réforme demain

Les associations et fédérations réunies au sein du GR31, coordonné par l'Uniopss, se félicitent de l'extension de la prime destinée aux agents des établissements publics hospitaliers aux professionnels des Ehpad et des Saad mais elles demandent – au nom de l'équité de traitement entre l'ensemble des professionnels mobilisés dans la gestion de la crise sanitaire – l'extension de ce dispositif à l'ensemble des professionnels employés par les établissements et services médico-sociaux : établissements et services du secteur du handicap, Ehpad, résidences autonomie, services à domicile. Selon elles également, « le sujet de la prime ne doit pas masquer celui, majeur, de la revalorisation des métiers et de l'amélioration des conditions de travail des professionnels à long terme. Il doit s'agir d'un prélude à une réforme de fond. » Les fédérations et associations du GR31 « s'unissent donc à nouveau pour affirmer, plus que jamais, le besoin de ressources conséquentes et pérennes dédiées à l'accompagnement des personnes âgées et en situation de handicap et se tiennent prêtes pour co-construire, au sein du conseil de la CNSA, une réforme profonde et structurante des politiques de l'autonomie ».

Cliquez [ici](#) pour accéder au communiqué de presse complet

Covid-19 : enquête Uniopss sur les surcoûts pour les structures privées non lucratives

Le réseau Uniopss-Uriopss lance [une enquête flash](#) sur les surcoûts que rencontrent les structures privées non lucratives face à la gestion de la crise sanitaire que nous traversons. À noter que le lancement d'enquêtes détaillées et chiffrées est à l'étude sur certains secteurs par les pouvoirs publics. Notre enquête flash couvre tous les secteurs, de manière à avoir des premiers éléments et alimenter les plaidoyers du réseau Uniopss-Uriopss. Nous invitons donc tous les ESSMS et plus généralement toutes les structures privées non lucratives à renseigner ce questionnaire afin de nous permettre de disposer d'une visibilité globale. La période de référence des remontées des surcoûts se situe entre le 1er mars 2020 et le 30 avril 2020. Les données seront anonymisées. L'enquête sera clôturée le 15 mai 2020.

[Retour au sommaire](#)

[Retour au sommaire](#)

INFORMATION DE L'ARS

L'ARS lance une plateforme d'appui pour les ESMS du secteur handicap de la région

L'ARS Nouvelle-Aquitaine a mis en ligne le 28 avril dernier une plateforme à destination des ESMS du secteur handicap. Accessible via un lien que le GIP ESEA vous transmettra par mail, cette plateforme a pour objectif d'une part, de mettre à disposition des ressources documentaires ciblées et validées autour de 4 domaines clés (fonctionnement, hygiène, ressources humaines et coopération). D'autre part, elle permet aux établissements de renseigner les fiches réflexes de l'ARS. L'ARS insiste d'ailleurs particulièrement sur la nécessité de remplir ces fiches réflexes, et ce dans les 24 heures suivant la réception du mail de connexion : *“ces fiches ne sont pas un énième document administratif à remplir. C'est notre outil*

commun, très concret qui doit permettre de sécuriser le plus possible les quatre domaines-clés”.

Précisions :

- Si vous n’êtes pas encore confrontés par un ou plusieurs résidents atteint(s) par le Covid19 : merci de faire votre autodiagnostic « étape 1 ».
- Si vous êtes déjà confrontés à un ou plusieurs cas : la fiche « étape 2 » est l'outil de dialogue de gestion de crise en urgence car chaque minute compte entre l'ARS et vous pour y faire face au mieux.
- Si vous êtes face à une gestion d’un ou plusieurs cas sévères nécessitant éventuellement une hospitalisation : la fiche « étape 3 » vient compléter ce dialogue de gestion de crise lorsque la maladie évolue vers un état de détresse respiratoire nécessitant une assistance respiratoire. Pour la plupart des établissements, les cas seront orientés vers une hospitalisation,

En cas de non réception de vos identifiants, vous pouvez le signaler à l’adresse suivante : contact.reflexe@esea-na.fr

Diagnostic et dépistage biologique du covid-19 : les recommandations de l’ARS

Le 24 avril dernier, l’ARS a transmis sa note de cadrage relative au diagnostic et dépistage biologique du covid-19. Retrouvez ce document sur le [site de l’Uriopss Nouvelle-Aquitaine](#)



DROIT DU TRAVAIL

Recours à l’activité partielle pour les associations : mise à jour des Questions-réponses du ministère

Faisant suite à la position de l’ARS, partagée dans le Flash Infos de la semaine dernière, nous vous partageons cette semaine celle du ministère du Travail, concernant le recours à l’activité partielle. D’une part, il est rappelé qu’en tant qu’employeurs, les associations “figurent dans le champ des structures éligibles à l’activité partielle”. D’autre part, “comme les entreprises, elles doivent respecter les motifs de recours prévus par la réglementation. Les ressources spécifiques dont peuvent bénéficier les associations (subventions) conduisent à rappeler le principe selon lequel le recours à l’activité partielle ne saurait conduire à ce que leurs charges de personnel soient financées deux fois, une première fois par des subventions et une seconde fois par l’activité partielle. Les demandes déposées par les associations bénéficiant de subventions doivent donc respecter cette obligation. Des contrôles seront réalisés a posteriori et en cas de constat d’un financement en doublon, les subventions seront ajustées à la baisse”.

Source: <https://travail-emploi.gouv.fr/le-ministere-en-action/coronavirus-covid-19/questions-reponses-par-theme/article/activite-partielle-chomage-partiel>

CONTACTS

Rebecca BUNLET

Directrice Régionale

r.bunlet@uriopss-nouvelleaquitaine.fr

Déborah BENEULT

Juriste droit social, Référente formation et qualité

d.beneult@uriopss-nouvelleaquitaine.fr

Florence DAMBON

Secrétaire de direction,

Référente communication

f.dambon@uriopss-nouvelleaquitaine.fr

Véronique BERTIN

Agent administratif

Antenne de Poitiers

v.bertin@uriopss-nouvelleaquitaine.fr



[Retour au sommaire](#)

[Se désabonner](#)